

# URBANISME



## Fiche Pratique n° 1

# COMMENT RÉALISER SA DEMANDE CLÔTURE

**Service Urbanisme**  
Mairie de SAINT-PHILIBERT  
place des 3 otages – 56470 SAINT-PHILIBERT  
Standard : 02 97 30 07 00  
mail : [urbanisme@stphilibert.fr](mailto:urbanisme@stphilibert.fr)



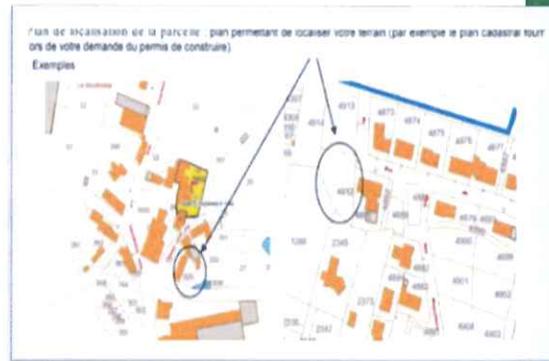
## COMMENT RÉALISER SA DEMANDE DE CLÔTURE

Pour toute pose ou modification de votre clôture, qu'elle soit sur rue ou en limite séparative avec votre voisin, vous devez déposer en mairie une demande de déclaration préalable.

Votre dossier doit être composé du formulaire de demande cerfa et comprendre les pièces suivantes :

### 1 Plan de situation (DP1)

Ce plan permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet. Vous devez indiquer sur le plan son échelle et l'orientation, c'est-à-dire la direction du Nord (art. A.431-9 du code de l'urbanisme).



### 2 Plan de masse (DP2)

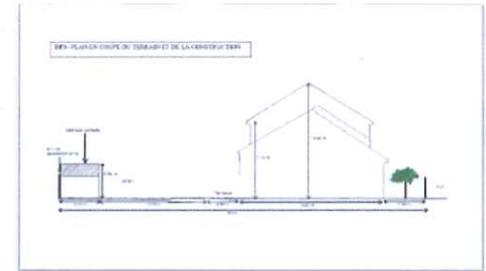
Le plan de masse représente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur. Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux. Vous devez indiquer sur le plan son échelle et l'orientation, c'est-à-dire la direction du Nord. Choisissez une échelle permettant de représenter le projet dans le terrain.



- Le plan de masse doit faire apparaître :
  - les bâtiments existants sur le terrain
  - partie du terrain qu'il est prévu de creuser pour réaliser le projet
  - arbres existants, arbres à supprimer, arbres qui doivent être plantés,
  - l'endroit à partir duquel les photos jointes ont été prises.

### 3 Plan en coupe (DP3)

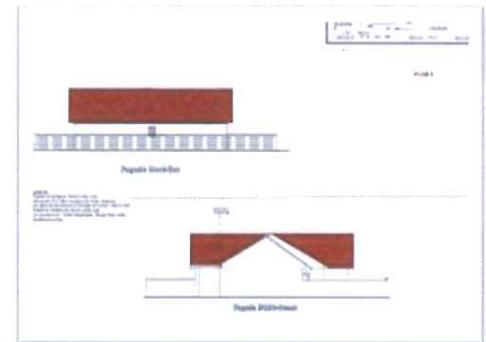
Le plan en coupe complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant.



- Le plan en coupe doit faire apparaître :
  - profil du terrain (TN) avant et après les travaux,
  - implantation de la ou des constructions par rapport au profil du terrain.

### 4 Plan des façades (DP4)

Le plan des façades permet d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction. Choisissez une échelle permettant d'avoir une vue suffisamment précise de l'aspect général de la construction concernée par votre projet de clôture. Il doit faire apparaître la répartition des matériaux et leurs aspects, les éléments de décors, portillon, portail et plus généralement tout ce qui se voit de l'extérieur.



### 5 Représentation de l'aspect extérieur de la construction (DP5)

Ce document permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction, une fois les modifications envisagées réalisées. Vous devez faire apparaître les modifications projetées.



# 6

## Document graphique d'insertion (DP6)

Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages



# 7

## Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (DP7), et dans le paysage lointain (DP8)

Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui le jouxtent immédiatement et des terrains avoisinants

